

# GESTES BARRIÈRES ET DISTANCIATION SOCIALE



Dans le cadre du Covid-19, les mesures nécessaires à prendre par l'employeur sont celles préconisées par le gouvernement, en particulier les mesures prises pour respecter les gestes barrières et les règles de distanciation.

Les mesures barrières sont des mesures universelles, des mesures générales de prévention de la propagation du coronavirus (Covid-19). Elles s'appliquent en toute situation à l'ensemble de la population ainsi que dans les transports et en milieu de travail, lorsqu'il est nécessaire de travailler en « présentiel ».



# Rappel des gestes barrières



## Saluer à distance

sans se serrer la main ou se faire la bise.



## Se laver les mains très régulièrement :

le lavage de mains doit être répété  
fréquemment et méthodiquement.



## Tousser ou éternuer

dans son coude ou dans un mouchoir  
qui sera immédiatement jeté.

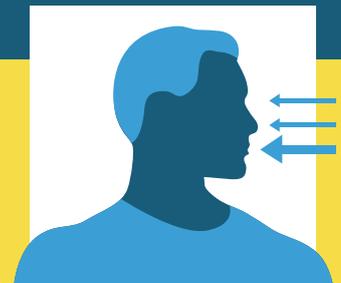


## Utiliser des mouchoirs

à usage unique.

## Important

Les muqueuses du visage (bouche, nez, yeux) sont les « portes d'entrée » du virus dans l'organisme et ce sont généralement les mains qui sont les plus exposées et qui transportent le virus sur le visage. C'est pourquoi il est important de se laver les mains régulièrement.



## Il est recommandé de se laver les mains :

- toutes les heures
- obligatoirement après une sortie à l'extérieur
- avant de rentrer dans les toilettes pour ne pas les contaminer et après utilisation



Date de publication : 29/04/2020

Ce document n'a pas vocation à se substituer aux analyses détaillées disponibles sur La Fabrique de l'UIMM

# Comment bien se laver les mains ?



**Enlever**

ses bagues,  
alliances, montre



Se laver les mains  
pendant 30 secondes



Utiliser  
eau et savon

Bien se laver les mains réduit le risque de contamination après avoir touché une surface contaminée. Il est donc nécessaire de se laver les mains avec de l'eau et du savon en suivant la procédure suivante.



PAUME  
CONTRE PAUME



LE DOS  
DES MAINS



ENTRE  
LES DOIGTS



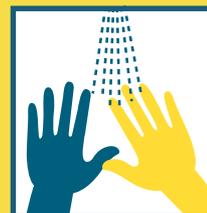
LE DOS  
DES DOIGTS



LES POUCES



LE BOUT  
DES DOIGTS  
ET LES ONGLES



RINCER À L'EAU



SE SÉCHER AVEC  
UN PAPIER JETABLE



**Penser à afficher et/ou diffuser**

les règles de lavage des mains dans les sanitaires et autres points d'eau.

**En l'absence de point d'eau et de savon,**

en cas de déplacement à l'extérieur par exemple, utiliser du gel hydroalcoolique.

**En cas de pénurie de gel,**

prévoir la possibilité d'emporter de l'eau, du savon liquide et des sèche-mains jetables.

Date de publication : 29/04/2020

Ce document n'a pas vocation à se substituer aux analyses détaillées disponibles sur La Fabrique de l'UIMM

# Maintenir une distanciation sociale

Aux gestes barrières s'ajoutent les règles de distanciation sociale.



## Conserver une distance sociale d'au moins 1 mètre.

Cette distance de sécurité entre soi et une autre personne (potentiellement malade, qui tousse ou qui éternue) permet de ne pas être touché par les gouttelettes susceptibles de contenir le virus.

Éviter absolument toute foule, rassemblement et regroupement.

## Important

Il est nécessaire que chacun comprenne et maîtrise les gestes barrières et règles de distanciation sociale.

Pour cela, il convient de les rappeler régulièrement :

- lors de sensibilisations
- et par le biais d'affichages/infographies ou de clips vidéo.

La sensibilisation générale au Covid-19 sera d'autant plus effective que les salariés y participeront pleinement.

Il est conseillé de mettre les gestes barrières et les règles de distanciation sociale en procédure formalisée et d'en vérifier le respect. Ces mesures de protection sont des mesures comportementales individuelles, qui doivent être mises en pratique collectivement.

Date de publication : 29/04/2020

Ce document n'a pas vocation à se substituer aux analyses détaillées disponibles sur La Fabrique de l'UIMM